VOYAGE inSENSé

Le 3 avril 2027 · Espace des Forges, Cran-Gevrier (Annecy)

Et si la musique ne se contentait plus d'être entendue ?

L'Union musicale de Cran-Gevrier imagine un spectacle où la musique dialogue avec d'autres perceptions. Sans en dévoiler tous les secrets, « Voyage inSENSé » invitera le public à ressentir l'orchestre d'harmonie autrement.

QUI SOMMES-NOUS ?

Fondée en 1895, l'Union musicale de Cran-Gevrier (UMC) est un orchestre d'harmonie amateur ancré dans la vie culturelle d'Annecy. Elle réunit environ 60 musiciens et participe aux concerts, cérémonies, festivals et projets associant plusieurs disciplines artistiques. Son conseil d'administration et son bureau sont composés de bénévoles.

Notre association fait vivre la pratique musicale collective, favorise les rencontres entre musiciens et cherche à ouvrir ses propositions artistiques à de nouveaux publics.

LE SPECTACLE EN PRÉPARATION

- **Un rendez-vous :** le 3 avril 2027, à l'Espace des Forges, à Cran-Gevrier.
- **Une intention :** explorer ce que la musique peut faire voir, ressentir et imaginer, au-delà de l'écoute.
- **Une réalisation collective :** musiciens bénévoles, direction musicale, intervenants artistiques et dispositifs sensoriels conçus pour une présentation publique.
- **Une expérience à découvrir :** le synopsis détaillé, les horaires et les modalités de réservation seront communiqués progressivement.

POURQUOI RECHERCHONS-NOUS DES PARTENAIRES ?

La création d'un spectacle original nécessite la préparation artistique, l'acquisition des partitions, des moyens techniques, des accessoires sensoriels et des supports de communication. Les dons, prêts et partenariats permettent de soutenir ces besoins tout en donnant au projet une portée culturelle locale.

DEVENIR PARTENAIRE

Deux modalités de soutien, selon votre intention et la visibilité souhaitée.

1 · MÉCÉNAT ET DONS

Particuliers, entreprises et organismes peuvent soutenir « Voyage inSENSé » par un don en numéraire, un don en nature (produits, consommables, équipements), un prêt de moyens ou un apport de compétences.

Le mécénat ne donne pas lieu à une prestation publicitaire commerciale. Avec l'accord du mécène, l'UMC peut mentionner son soutien dans ses communications, dans des conditions compatibles avec la nature du don. Le régime fiscal du mécénat est précisé ci-dessous.

Un don peut être proposé dès maintenant en contactant l'association. Un lien de don en ligne sera publié dès sa mise en service.

2 · SPONSORING / PARTENARIAT PUBLICITAIRE

Une entreprise peut choisir de soutenir le spectacle en échange d'une prestation de visibilité définie avec l'UMC. Les engagements et les supports seront convenus par écrit.

- **Sur le site :** présentation du partenaire dans l'espace consacré au spectacle, avec nom ou logo selon la formule retenue.
- **Pendant les représentations :** présence du partenaire sur les kakémonos installés dans les espaces d'accueil.
- **Autres possibilités :** supports complémentaires à étudier selon les besoins du spectacle et les moyens disponibles.

Les dimensions des logos, la durée de visibilité et la contribution correspondante seront arrêtées avec chaque entreprise ; les formats du festival 2025 ne sont pas reconduits automatiquement.

COMMENT CONTRIBUER ?

- **Don financier :** soutien libre ou contribution ciblée à un poste du projet.
- **Don en nature :** chocolats à distribuer au public, accessoires sensoriels, matériel ou services utiles à la réalisation.
- **Sponsoring :** convention précisant l'apport et les engagements de visibilité.

Échangeons sur les possibilités de participation. Nous transmettrons la fiche de soutien et, si nécessaire, une proposition de convention adaptée.

CONTACT — Union musicale de Cran-Gevrier

secretaire@umc74.com · www.umc74.com

Page partenaires : umc74.com/index.php/projets/voyage-insense/devenir-partenaire/

Mécénat et fiscalité — L'Union musicale de Cran-Gevrier bénéficie d'un rescrit fiscal du 21 décembre 2023 (réf. RI 2023/127) reconnaissant son caractère culturel d'intérêt général. Ses responsables associatifs exercent leurs fonctions bénévolement. Le mécénat peut donner droit à une réduction d'impôt de 66 % pour les particuliers et de 60 % pour les entreprises, selon les dispositions fiscales applicables aux dons éligibles.

FICHE DE SOUTIEN

Voyage inSENSé — 3 avril 2027

Document de prise de contact, sans engagement définitif. Les modalités d'un soutien seront confirmées par écrit avec l'UMC.

IDENTIFICATION DU CONTRIBUTEUR

Nom / raison sociale : _____

Personne de contact : _____

Adresse : _____

Courriel : _____

Téléphone : _____

TYPE DE SOUTIEN ENVISAGÉ

☐ Don financier — montant envisagé : _____ €

☐ Don en nature — produits, matériel ou service : _____

☐ Prêt de matériel / mise à disposition — précisions : _____

☐ Mécénat de compétences — compétences proposées : _____

☐ Sponsoring — demander une proposition de visibilité et de convention

SOUHAIT DE COMMUNICATION

☐ Je souhaite être recontacté(e) pour préciser mon soutien.

☐ J'accepte que l'UMC me propose une mention de remerciement, sans caractère publicitaire.

☐ Je souhaite discuter d'une visibilité commerciale dans le cadre d'un sponsoring.

Observations / besoins particuliers :

Fiche à transmettre à : secretaire@umc74.com

Ce document ne constitue ni une facture, ni une convention, ni un reçu fiscal.